



---

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire  
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 23-25 mars 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des  
dispositions de fond du projet de texte d'arrangement régional**

**Élaboration d'un projet de feuille de route pour  
l'application des dispositions de fond du projet de texte  
d'arrangement régional pour la facilitation du commerce  
transfrontière sans papier**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

Le présent rapport a été établi par le secrétariat pour aider le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier à examiner les progrès accomplis dans l'élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond du projet d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier et à débattre des mesures à prendre pour en poursuivre la préparation.

**I. Approches adoptées pour élaborer un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond du projet d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier**

1. Les groupes de travail juridique et technique, en particulier le Groupe de travail technique, ont élaboré un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond du projet de texte d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier depuis leur entrée en activité en septembre 2015; le Groupe de travail juridique s'est quant à lui concentré sur l'amélioration du projet de texte de l'arrangement régional.

2. Lorsqu'il a établi le projet de feuille de route, le Groupe de travail technique a noté que, en vertu de l'article 13 de la version actuelle du projet

---

\* E/ESCAP/PTA/IISG(2)/L.1.

de texte de l'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/PTA/IISG(2)/2), le Comité permanent était prié d'élaborer un plan d'action général, indiquant, avec des objectifs précis et des délais d'exécution, toutes les actions et mesures concrètes nécessaires pour la création d'un environnement cohérent, transparent et prévisible aux fins de l'application de l'Accord[-cadre], y compris les calendriers d'application pour les diverses parties. Le Groupe de travail technique a également noté que le projet de feuille de route et les produits qui y étaient associés constituaient des documents destinés à faciliter l'élaboration d'un plan d'action général et demeuraient à l'état de projets jusqu'à l'entrée en vigueur du projet d'arrangement régional, après quoi les parties à l'arrangement (à savoir, les membres qui l'avaient signé et ratifié) se concerteraient et en établiraient la version finale, comme elles l'estimeraient nécessaire. Les guides, modèles, mandats et autres documents d'appui mis au point par le Groupe de travail dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route pourront servir de documentation de référence pour toutes les parties intéressées.

3. Le Groupe de travail technique a commencé par examiner les dispositions de fond du projet de texte actuel afin de déterminer les mesures à prendre. Ces mesures sont énumérées ci-après:

<i>Dispositions</i>	<i>Mesures prévues</i>
Article 6: cadre directeur national, environnement juridique national favorable et comité pour le commerce sans papier	Établir un cadre directeur national et créer un environnement juridique national propice au commerce sans papier
Article 7: facilitation du commerce transfrontière sans papier et mise en place de guichets uniques	Créer des systèmes de commerce sans papier, ou améliorer ceux qui existent déjà, y compris des systèmes de guichet unique, en conformité avec les principes généraux
Article 8: reconnaissance mutuelle transfrontière des données et des documents relatifs au commerce sous forme électronique	Convenir de la reconnaissance mutuelle des données et des documents relatifs au commerce sous forme électronique émanant d'autres parties suivant le principe du niveau de fiabilité substantiellement équivalent
Article 9: normes internationales pour l'échange des données et des documents relatifs au commerce sous forme électronique	Appliquer les normes et directives internationales afin d'assurer l'interopérabilité régionale et mondiale dans le commerce sans papier
Article 10: rapport avec les autres instruments juridiques permettant le commerce transfrontière sans papier	Prendre en compte et adopter les instruments juridiques internationaux existants et acceptés
Article 11: cadre de responsabilité juridique	Établir un cadre juridique et réglementaire permettant de traiter les questions spécifiques de responsabilité et de mise en application
Article 12: dispositif institutionnel	Créer et mettre en service des organes chargés de surveiller et d'appuyer la mise en œuvre de l'arrangement régional
Article 14: projets pilotes et mise en commun des enseignements tirés	Mettre au point et lancer des projets pilotes
Article 15: renforcement des capacités	Coopérer en matière d'appui et d'assistance techniques

## II. Principaux éléments

4. Le Groupe de travail technique a établi le projet de feuille de route en suivant la structure du projet d'arrangement régional actuel et a donné les informations suivantes pour chacune des dispositions de fond:

- a) Objectifs et actions, tels que définis dans les différents articles;
- b) Tâches et leurs composantes, axées sur la réalisation de chaque action;
- c) Résultats des objectifs pour chaque action;
- d) Rôles/responsabilités des parties et du secrétariat;
  - i) Responsabilité collective: tâches qui doivent être entreprises conjointement par toutes les parties avec l'appui du secrétariat;
  - ii) Responsabilité individuelle: tâches dont la mise en œuvre incombe à chacune des parties;
- e) Degré de priorité: élevée, moyenne ou faible.

5. Le Groupe de travail technique a provisoirement défini le degré de priorité des tâches relevant de la responsabilité collective. Le tableau ci-après présente le projet de feuille de route et les informations qui s'y rapportent.

<i>N° de l'article</i>	<i>Actions</i>	<i>Tâches / composantes</i>	<i>Résultats</i>	<i>Rôles/ responsabilités</i>	<i>Priorité</i>
Article 6	<b>Objectif</b> Promouvoir le commerce sans papier à l'échelon national et à cet effet demander aux parties d'établir un cadre directeur national et de créer un environnement juridique favorable				
	Établir un cadre directeur national pour le commerce sans papier	Mettre au point un modèle en vue de l'élaboration d'un cadre directeur national satisfaisant	Modèle à utiliser par les parties ou auquel elles peuvent se référer	Responsabilité collective	Élevée
		Élaborer et appliquer un cadre directeur national pour le commerce sans papier	Cadre directeur national pour le commerce sans papier pour chaque partie	Responsabilité individuelle	
	Créer un environnement juridique national favorable pour le commerce sans papier	Déterminer et sélectionner les cadres juridiques et meilleures pratiques pertinents à l'échelon international	Liste des cadres juridiques et meilleures pratiques pertinents à l'échelon international	Responsabilité collective	Faible
Aligner le cadre juridique national sur les cadres et meilleures pratiques retenus à l'échelon international		Cadre juridique national aligné pour chaque partie	Responsabilité individuelle		
Article 7	<b>Objectif</b> Faciliter le commerce transfrontière sans papier grâce à l'utilisation, ou à l'amélioration, de systèmes de commerce sans papier, y compris les systèmes de guichet unique				

<i>N° de l'article</i>	<i>Actions</i>	<i>Tâches / composantes</i>	<i>Résultats</i>	<i>Rôles/ responsabilités</i>	<i>Priorité</i>
	Mettre en place des systèmes de commerce sans papier, ou moderniser ceux qui existent déjà, y compris des systèmes de guichet unique, compte tenu des principes généraux de l'arrangement régional	Rédiger un guide sur la façon de mettre en place ou d'améliorer des systèmes de commerce sans papier, dans le respect des principes généraux	Guide	Responsabilité collective	Moyenne
		Mettre au point un guide destiné à faciliter l'application simultanée des systèmes nationaux et des systèmes de commerce transfrontière sans papier	Guide	Responsabilité collective	Moyenne
		Mettre en place des systèmes de commerce sans papier respectant les principes généraux, ou améliorer ceux qui existent déjà	Systèmes de commerce sans papier des parties mis au point ou améliorés conformément aux principes généraux	Responsabilité individuelle	
Article 8	<b>Objectif</b> Permettre des échanges de données commerciales sous forme électronique par-delà les frontières grâce à l'établissement d'un programme de reconnaissance mutuelle				
	Élaborer et convenir d'un programme de reconnaissance mutuelle pour l'échange de données commerciales sous forme électronique	Définir les critères permettant de satisfaire à la nécessité d'offrir un niveau de fiabilité substantiellement équivalent	Critères définis	Responsabilité collective	Élevée
		Élaborer un modèle de mémorandum d'entente et d'accord sur le niveau de service qu'utiliseraient les parties aux niveaux bilatéral et multilatéral	Modèle de mémorandum d'entente et d'accord sur le niveau de service	Responsabilité collective	Faible
		Appliquer les critères définis pour la reconnaissance mutuelle	Application par les parties des critères définis	Responsabilité individuelle	
Article 9	<b>Objectif</b> Promouvoir l'utilisation de normes et directives internationales pour assurer l'interopérabilité du commerce sans papier				
	Sélectionner et utiliser les normes et directives internationales	Établir une stratégie d'application des normes internationales, y compris la sélection des normes et	Stratégie d'application des normes internationales	Responsabilité collective	Moyenne

N° de l'article	Actions	Tâches / composantes	Résultats	Rôles/ responsabilités	Priorité
		directives internationales pertinentes à utiliser et l'élaboration de protocoles de communication sûrs et sécurisés			
		Participer à l'élaboration de normes et meilleures pratiques internationales pertinentes	Participation des parties aux organes de normalisation internationaux	Responsabilité collective et individuelle	
		Appliquer les normes et directives internationales retenues	Application par les parties des normes et directives internationales retenues	Responsabilité individuelle	
Article 10	<b>Objectif</b> Rendre l'arrangement régional cohérent et compatible avec les instruments juridiques régionaux et internationaux				
	Prendre en compte et adopter les instruments juridiques internationaux existants et acceptés	Élaborer un guide sur comment procéder à l'échange transfrontière de données et documents commerciaux sous forme électronique d'une manière compatible avec les lois et réglementations régionales et internationales et les meilleures pratiques	Guide	Responsabilité collective	Moyenne
		Passer en revue les dispositions pertinentes du droit international, les réglementations régionales et internationales et les meilleures pratiques, et décider lesquelles retenir	Liste des dispositions pertinentes du droit international, des réglementations régionales et internationales et des meilleures pratiques	Responsabilité collective	Moyenne
		Appliquer les instruments juridiques retenus ou les dispositions pertinentes de ces instruments	Application par les parties des instruments juridiques retenus ou des dispositions pertinentes de ces instruments	Responsabilité individuelle	

N° de l'article	Actions	Tâches / composantes	Résultats	Rôles/ responsabilités	Priorité
Article 11	<b>Objectif</b> Promouvoir l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire approprié pour traiter les questions spécifiques de responsabilité et de mise en application qui peuvent se poser dans le cadre de l'échange transfrontière de données et documents commerciaux sous forme électronique				
	Établir un cadre juridique et réglementaire approprié pour traiter les	Établir un guide sur la manière de créer un cadre de responsabilité juridique approprié	Guide	Responsabilité collective	Moyenne
	questions spécifiques de responsabilité et de mise en application	Établir un cadre de responsabilité juridique	Cadre de responsabilité juridique établi par les parties	Responsabilité individuelle	
Article 12	<b>Objectif</b> Préciser les rôles et responsabilités des organes du dispositif institutionnel proposé pour mettre en application l'arrangement régional				
	Créer et mettre en service les organes chargés de superviser et d'appuyer la mise en œuvre de	Élaborer le mandat du Conseil du commerce sans papier	Mandat	Responsabilité collective	Moyenne
	l'arrangement régional	Élaborer le mandat du Comité permanent	Mandat	Responsabilité collective	Moyenne
		Élaborer le mandat des groupes de travail et du secrétariat	Mandat	Responsabilité collective	Moyenne
Article 13	<b>Objectif</b> Élaborer un plan d'action général indiquant toutes les actions et mesures concrètes requises, ainsi que des objectifs précis et des délais d'exécution				
	Élaborer un plan d'action général	Établir une liste permettant de faire le point sur l'état de préparation juridique	Liste permettant de faire le point sur l'état de préparation juridique	Responsabilité collective	Élevée
		Procéder à une évaluation de l'état de préparation juridique à l'aide de la liste ci-dessus	Liste permettant de faire le point sur l'état de préparation juridique complétée par chaque partie	Responsabilité individuelle	
		Établir une liste permettant de faire le point sur les insuffisances techniques	Liste permettant de faire le point sur les insuffisances techniques	Responsabilité collective	Élevée
		Procéder à une évaluation des insuffisances techniques à l'aide de	Liste permettant d'évaluer les insuffisances techniques	Responsabilité individuelle	

<i>N° de l'article</i>	<i>Actions</i>	<i>Tâches / composantes</i>	<i>Résultats</i>	<i>Rôles/ responsabilités</i>	<i>Priorité</i>
		la liste ci-dessus	complétée par chaque partie		
		Établir des modèles pour les plans d'action collectifs et individuels	Modèles pour les plans d'action collectifs et individuels	Responsabilité collective	Faible
		Établir un plan d'action collectif	Plan d'action collectif	Responsabilité collective	
		Établir un plan d'action individuel	Plan d'action individuel pour chaque partie	Responsabilité individuelle	
Article 14	<b>Objectif</b> Promouvoir et faciliter le commerce transfrontière sans papier grâce à la mise en œuvre de projets pilotes sur l'échange transfrontière de données commerciales et à la mise en commun des enseignements tirés de la mise en œuvre de projets pilotes				
	Organiser et lancer des projets pilotes	Établir une carte de référence sur le commerce transfrontière sans papier indiquant et précisant les processus, documents et données requis	Carte de référence sur le commerce transfrontière sans papier	Responsabilité collective	Élevée
		Hiérarchiser les processus, documents et données relatifs au commerce transfrontière sans papier aux fins des projets pilotes	Liste hiérarchisée des processus, documents et données relatifs au commerce transfrontière sans papier aux fins des projets pilotes	Responsabilité collective	Élevée
		Établir un guide sur les différents mécanismes/options de mise en œuvre des systèmes de commerce sans papier permettant l'interopérabilité	Guide	Responsabilité collective	Moyenne
		Établir des modèles de mémorandum d'entente/d'accord pour l'organisation d'échanges bilatéraux/multilatéraux des données transfrontières	Modèles de mémorandum d'entente/d'accord	Responsabilité collective	Moyenne
		Établir un plan pour la mise au point de guides techniques et juridiques à utiliser dans les	Plan pour la mise au point de guides techniques et juridiques	Responsabilité collective	Moyenne

<i>N° de l'article</i>	<i>Actions</i>	<i>Tâches / composantes</i>	<i>Résultats</i>	<i>Rôles/ responsabilités</i>	<i>Priorité</i>
		projets pilotes			
		Établir une stratégie et des directives sur la façon de gérer la transition entre projets pilotes et projets opérationnels	Stratégie et directives sur la façon de gérer la transition entre projets pilotes et projets opérationnels	Responsabilité collective	Moyenne
		Planifier et mettre en œuvre des projets pilotes	Projets pilotes mis en œuvre	Responsabilité collective et individuelle	
		Établir un modèle pour la présentation au Comité permanent de l'état d'avancement des projets pilotes	Modèle pour la présentation de l'état d'avancement des projets pilotes	Responsabilité collective	Élevée
		Faire rapport au Comité permanent sur l'état d'avancement des projets pilotes	Rapport sur l'état d'avancement des projets pilotes	Responsabilité individuelle	
		Établir un registre des projets pilotes	Registre des projets pilotes	Responsabilité collective	Moyenne
		Établir et tenir à jour une base de données des meilleures pratiques, expériences et enseignements tirés	Base de données des meilleures pratiques, expériences et enseignements tirés	Responsabilité collective	Moyenne
Article 15	<b>Objectif</b> Coopérer entre parties pour s'appuyer un appui et une assistance techniques en vue de faciliter la transition vers le commerce transfrontière sans papier				
	Coopérer pour s'appuyer un appui et une assistance techniques	Définir différents types d'options et de mécanismes pour le renforcement des capacités, y compris une stratégie d'adaptation aux niveaux national, sous-régional et régional	Options et mécanismes pour le renforcement des capacités définis	Responsabilité collective	Élevée
		Établir un guide sur la manière de présenter une demande d'appui et d'assistance techniques et de répondre à une telle demande	Guide	Responsabilité collective	Élevée
		Établir un plan pour associer des partenaires de développement aux activités de renforcement des capacités	Plan pour associer des partenaires de développement	Responsabilité collective	Élevée



### III. Liste des documents d'appui et état d'avancement

6. Le Groupe de travail technique a ensuite déterminé quels documents étaient nécessaires pour accomplir les tâches relevant de la responsabilité collective décrites dans le projet de feuille de route. Le tableau ci-après dresse une liste des documents retenus et de l'état d'avancement de leur élaboration au mois de janvier 2016.

<i>Tâches</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Articles pertinents</i>
Modèle en vue de l'élaboration d'un cadre directeur national satisfaisant	Le Groupe de travail technique procède à la collecte d'exemples et à l'élaboration d'un premier modèle.	Article 6
Liste des meilleures pratiques et des cadres juridiques internationaux pertinents	Activités à entreprendre par le Groupe de travail juridique.	Article 6
Guide technique sur:	Une étude de fond a été effectuée. Le Groupe de travail technique est en train d'élaborer le guide.	Articles 7 et 14
1) la mise en place ou l'amélioration des systèmes de commerce sans papier, dans le respect des principes généraux		
2) la facilitation de l'application simultanée des systèmes nationaux et des systèmes de commerce transfrontière sans papier		
3) les différents mécanismes/options de mise en œuvre des systèmes de commerce sans papier permettant l'interopérabilité		
Critères permettant de satisfaire à la nécessité d'offrir un niveau de fiabilité substantiellement équivalent	L'élaboration de ces critères est en suspens, en l'attente d'un consensus sur les dispositions de l'article 8. Le Groupe de travail technique a commencé à élaborer des critères de reconnaissance mutuelle, en attendant un consensus sur les dispositions de l'article 8.	Article 8
Modèle de mémorandum d'entente et d'accord sur le niveau de service pour la reconnaissance mutuelle de l'échange de données commerciales sous forme électronique	Élaboration en suspens, en l'attente d'un consensus sur les dispositions de l'article 8.	Article 8
Stratégie d'application des normes internationales	Un premier projet de texte a été élaboré. Le Groupe de travail technique est en train de l'améliorer.	Article 9
Guide sur l'échange transfrontière de données et documents commerciaux sous forme électronique d'une manière compatible avec les lois et réglementations régionales et internationales et les meilleures pratiques	Travail à entreprendre par le Groupe de travail juridique.	Article 10
Liste des dispositions pertinentes du droit international, des réglementations régionales	Travail à entreprendre par le Groupe de travail juridique.	Article 10

<i>Tâches</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Articles pertinents</i>
et internationales et des meilleures pratiques		
Guide sur la manière de mettre en place un cadre de responsabilité juridique approprié	Travail à entreprendre par le Groupe de travail juridique.	Article 11
Liste permettant de faire le point sur l'état de préparation juridique	Le Groupe de travail juridique a effectué une analyse préliminaire des lacunes juridiques auprès des membres intéressés sur la base d'une liste préexistante tirée du guide de l'UNNEX <sup>a</sup> sur le renforcement des capacités de traitement des questions juridiques liées aux guichets uniques électroniques ( <i>Electronic Single Window Legal Issues: A Capacity-Building Guide</i> ) <sup>b</sup> . Travail à poursuivre par le Groupe de travail juridique.	Article 13
Carte de référence sur le commerce transfrontière sans papier et liste hiérarchisée des processus, documents et données relatifs au commerce transfrontière sans papier aux fins des projets pilotes	Un premier projet a été élaboré. Le Groupe de travail technique est en train de l'améliorer.	Article 14
Établissement d'un cadre pour un programme de reconnaissance mutuelle permettant d'identifier les opérateurs économiques autres que les opérateurs économiques agréés.	En attente. Le Groupe de travail technique doit encore élaborer une note conceptuelle avant que cette rubrique ne devienne une nouvelle tâche à accomplir.	Article 14
Plan pour la mise au point de guides techniques et juridiques à utiliser dans les projets pilotes	Travail à entreprendre par le Groupe de travail technique.	Article 14
Stratégie et directives sur la façon de gérer la transition entre projets pilotes et projets opérationnels	Travail à entreprendre par le Groupe de travail technique.	Article 14
Modèle pour la présentation de l'état d'avancement des projets pilotes, registre des projets pilotes, base de données des meilleures pratiques, expériences et enseignements tirés (y compris critères d'autoévaluation)	Le Groupe de travail technique procède à la collecte d'exemples pour établir des comparaisons.	Article 14
Modèles de mémorandum d'entente/d'accord pour l'organisation d'échanges bilatéraux/multilatéraux de données transfrontières	Travail à entreprendre par le Groupe de travail juridique.	Article 14
Documents d'appui sur le renforcement des capacités:	Travail à entreprendre par le Groupe de travail technique.	Article 15
1) Options et mécanismes pour le renforcement des capacités, y compris une stratégie d'adaptation aux niveaux national, sous-régional et régional		

<i>Tâches</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Articles pertinents</i>
2) Guide sur la manière de présenter une demande d'appui et d'assistance techniques et de répondre à une telle demande		
3) Plan pour associer les partenaires de développement		

a. Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (<http://unnex.unescap.org/>).

b. [www.unescap.org/resources/electronic-single-window-legal-issues-capacity-building-guide](http://www.unescap.org/resources/electronic-single-window-legal-issues-capacity-building-guide)

#### **IV. Examen par le Groupe directeur**

7. Le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier voudra peut-être prendre les mesures suivantes:

a) Examiner les progrès accomplis à ce jour, y compris les travaux accomplis dans le cadre de la troisième réunion des Groupes de travail juridique et technique du 21 au 23 mars 2016;

b) Débattre des mesures à prendre pour poursuivre les travaux, notamment en définissant des délais et des priorités pour les tâches relevant d'une responsabilité collective;

c) Trouver de nouvelles sources de financement et d'autres ressources pour l'élaboration de la feuille de route et des documents d'appui y relatifs pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier. Notant avec satisfaction le fonds d'affectation spéciale créé par la République de Corée en 2013 pour appuyer la facilitation du commerce, y compris la mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission, et les travaux menés par le Groupe directeur en exécution de la résolution 70/6 de la Commission, le Groupe directeur pourrait également inviter d'autres membres à envisager de contribuer financièrement ou en nature à ce projet, pour permettre le renforcement des capacités et faciliter la participation des pays les moins avancés.